



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 60**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	13
- votants	17
- absents	2

**Du lundi 4 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 04 juillet, à Salle du Conseil Municipal à 19H00.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Demande d'approbation d'un  
contrat de prêt d'un montant de  
950 000.00 € pour des travaux  
d'investissement pour la  
Commune de Bourbonne les  
Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE.

Procurations :

Olivier LADRANGE à Marie-France MERCIER  
Lydia FALLOT à Sébastien HUMBLLOT  
Amélie MOLTER à Emilie BEAU  
Sabine SAVARD à Catherine THIVET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05 Juillet 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 juin 2022

Étaient absents excusés : Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Amélie MOLTER, Sabine SAVARD

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal qu'une demande de financement a été effectuée auprès de plusieurs banques et auprès de la Banque des Territoires pour un emprunt d'un montant de 950 000.00 €.

A l'issue de la consultation et des négociations menées avec les banques, il s'avère que le projet de contrat du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne présente le taux le plus avantageux après mise en concurrence.

Les conditions sont les suivantes :

- **Montant** : 950 000.00 €

- **Durée** : 14 ans

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 052-215200403-20220704-DEL2022\_60-DE



- **Echéances** : trimestrielles constantes en capital et intérêts

- **Type de prêt** : taux fixe

- **Taux fixe** : 1.50 %

- **Frais** : 900.00 € prélevés au 1<sup>er</sup> déblocage

**En cas de remboursement anticipé** : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation.

Pas de pénalités si déblocage partiel.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Mutuel Bourgogne Champagne et à procéder à toute opération prévue par le contrat.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Mutuel Bourgogne Champagne,
- A procéder à toute opération prévue par le contrat.

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 05 Juillet 2022

Le Maire



Monsieur Andre NOIROU